

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

L'An Deux Mille Vingt, le dix juillet à dix-huit heures minutes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni pour la première fois à la salle polyvalente sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2020

PRESENTS: MORIN Y. – GINGREAU R. – GAUTHIER P. – BONNIN B. – CESBRON R. – BROSSARD S. –CARRÉ I. – CHESSÉ A. –CHICHÉ A. – GONORD J-F. – DE PINA BORGES TAVARES M. – TALBOT D. BERTHELOT O. –

ABSENTS EXCUSÉS : HAY J. – VUILLEMIN M.

Procuration de M. Mickaël VUILLEMIN à M. Patrice GAUTHIER

Monsieur Olivier BERTHELOT a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS (voir copie du procès-verbal)

2. AUTORISATION RANDOS-MOTOS DES 3 ET 10 OCTOBRE 2020 CM20200710-001

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente le circuit des randos-motos des 3 et 10 octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote (13 pour, 1 abstention) autorise les randos-motos des 3 et 10 octobre 2020 dans les termes de leur demande.

Le Conseil Municipal, demande :

- que l'Association Motoclub de Laubréçais informe les Routins de leur randonnée de cette année
- que l'Association Motoclub de Laubréçais associe pour une future édition, l'association des Routins et la Municipalité à la réalisation du tracé sous peine de rejet.

Dans le cas d'une utilisation de la salle, les conditions de location restent les mêmes à savoir location de la salle omnisports sans le club-house pour 350 € pour les deux week-ends. La salle devra être rendue propre.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. NUMEROTATION DES PARCELLES ROUTE DE LA PINIERE CM20200710-002

Monsieur Yves MORIN, explique que 3 parcelles donnant sur la route de la Pinière ne sont pas numérotées. Elles se situent à l'arrière des parcelles numérotées 22, 20 et 18 route de la Pinière. Il est donc proposé d'attribuer le numéro 22 bis à la parcelle n°1461, le numéro 20 bis à la parcelle 1460 et le numéro 18 bis à la parcelle 1458.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte la numérotation de ces trois parcelles comme proposé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. CONVENTION OGEC :

L'école privée est sous convention avec la commune. La commune doit couvrir le fonctionnement de l'école mais le montant ne doit pas être supérieur au coût de l'école publique dans la même commune.

Lors du débat budgétaire prévisionnel, une personne de la municipalité doit être présente.

L'OGEC réclame 76 152 € pour 88 élèves soit 865 € par élève.

L'Etat a rendu la scolarité obligatoire à partir de 3 ans. Donc il devrait y avoir une compensation financière de l'Etat entre 3 et 6 ans si aucun enfant de 3 ans n'était scolarisé auparavant. Ce n'est pas le cas à Boismé car on finançait déjà pour la scolarisation des enfants de 3 à 6 ans.

Il faudrait demander à la Préfecture des Deux-Sèvres la référence de financement pour une école privée quand il n'y a pas d'école publique sur la commune. Demander également le coût d'un élève public dans les Deux-Sèvres. A revoir en septembre lorsqu'on aura plus d'informations.

QUESTIONS DIVERSES :

1. LOCATION A TITRE EXCEPTIONNEL D'UN LOCAL CM20200710-003

Monsieur Yves MORIN, présente la demande faite par la Boulangerie « La Fleur des Pains » de louer un petit local pour une quinzaine de jours au mois d'août 2020. Un conseiller demande à ce que le vote soit à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à bulletin secret (8 pour, 5 contre et 1 blanc) accepte de louer le local de l'ancienne poste situé au 7 rue du Parc à Boismé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à bulletin secret (6 pour 20 €, 5 pour 25 € et 3 blanc) décide de louer à titre exceptionnelle local de l'ancienne poste pour 15 jours au mois d'août 2020 pour la somme de 20 €uros et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

2. RENCONTRE AVEC LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Une rencontre a eu lieu avec les conseillers départementaux. 3 enveloppes sur 10 000 € pour des subventions à 50%. Projets d'investissement pour faire travailler des entreprises locales.

Proposition : Climatisation mairie, Jeux plan d'eau, ravalement salle omnisports – Club-house

3. LOCAL PÂTISSERIE : La climatisation du local pâtisserie est installée. Cela travaille la température et l'hygrométrie.

4. COMMISSION CANTINE : Mercredi 26 août 2020 à 20 h 00 à la cantine.

5. COMMISSION VOIRIE : Samedi 29 août 2020 à 14h30.

6. COMMISSION BÂTIMENTS : Mardi 25 août 2020 à 20h00.

Séance levée à 20 h 17 min

SIGNATURES

*Le Maire,
Yves MORIN*

*Le Secrétaire,
Olivier BERTHELOT*

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Yves MORIN</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>BONNIN Brigitte</i>	<i>BROSSARD Sophie</i>	<i>CARRÉ Isabelle</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i> <i>Procuration à M. Patrice GAUTHIER</i> <i>Absent excusé</i>	<i>CHESSE Aurore</i>	<i>BERTHELOT Olivier</i>
<i>Julien HAY</i> <i>Absent excusé</i>	<i>CHICHÉ Alison</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>GONORD Jean-François</i>	<i>DE PINA BORGES TAVARES Maria</i>	<i>TALBOT Damien</i>

